

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE **MASTER**

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Cinéma et audiovisuel

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de l'année la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2021/2022
de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme Laurence ELLENA Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. Mathias LAVIN Professeur d'Université

Titulaires :

Mme Odile MENDEZ-BONITO MAGNIEZ Professionnel

M. Antoine CHAO Professionnel

Suppléants(es) :

Mme Hélène YECHE Professeur d'Université

M. Thanassis VASSILIOU Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 19 Novembre 2021

Pour la Présidente de l'université de Poitiers,
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT



La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL